

Résolution « Combattre les causes des abus »

Le 12 septembre 2023, le projet pilote de l'Université de Zurich sur « l'histoire des abus sexuels » dans notre Église (<https://www.abuscontexteecclisial.ch>) a été présenté et nous a bouleversés. Par la suite, plusieurs revendications d'un traitement approfondi de la question ont été formulées. Ainsi, notre Conseil de l'Église nationale rejoint les attentes de la Conférence centrale catholique romaine (CCCR) (voir <https://www.rkz.ch/fr/aktuell/>) :

- impliquer des experts externes dans les enquêtes préliminaires sur les évêques ;
- mettre en place un tribunal pénal ecclésiastique ;
- créer un bureau de dénonciation externe indépendant ;
- ne pas désavantager les employés de l'Église en raison de la forme de leur partenariat, en dehors du célibat.

Ces exigences sont justes et importantes, notamment parce que les victimes ont droit à une élucidation fondée des abus. L'Église a d'ailleurs déjà entrepris certaines démarches, le Pape étant par exemple favorable à la création d'un tribunal ecclésiastique. Ces revendications visent essentiellement à faire la lumière sur les abus. Ce qui n'a toutefois pas encore été mis en avant, c'est la lutte contre leurs causes réelles.

Ces causes sont décrites assez précisément dans le projet pilote mentionné. Dans le chapitre 5d « Spécificités catholiques des abus sexuels », il est indiqué sans surprise que les constellations de pouvoir spécifiquement catholiques ont créé un espace qui ont favorisé ce genre d'abus (à part les constellations existant dans d'autres sphères, comme celle entre adultes et mineurs). « Le pouvoir ne conduit pas automatiquement à l'abus, mais l'abus sans pouvoir est impensable ». Ce déséquilibre du pouvoir existe

- entre prêtres et laïcs,
- entre les hommes et les femmes dans les fonctions ecclésiastiques

et est favorisé par l'absence de séparation des pouvoirs.

Il ne faut pas attendre le rapport final dans trois ans. Les causes sont également claires en raison des expériences et des études réalisées dans d'autres pays. Ne pas agir dès maintenant, c'est se rendre complice.

C'est pourquoi nous demandons à notre évêque Felix Gmür d'expliquer comment il compte lutter contre ces causes systémiques d'abus sexuels. Quelles mesures seront prises pour éliminer les inégalités de pouvoir afin de supprimer les prémisses qui favorisent ces abus ?

Le parlement de l'Église nationale du canton de Berne attend de l'évêque Felix Gmür qu'il porte cette préoccupation au Vatican et qu'il soutienne activement et communique avec force sur les réformes structurelles urgentes de l'Église catholique romaine à tous les niveaux.

Adopté par le Parlement de l'Église nationale le 25 novembre 2023